



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

natation

Question écrite n° 23526

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'état des piscines. En effet, à l'occasion des championnats de France de natation, le secrétaire d'État a déclaré vouloir qu'un jeune entrant en sixième sache nager. Mais selon lui, une partie du problème réside dans le fait que le plan 2 000 piscines des années 1960-70 arrive en fin de vie, et que beaucoup doivent fermer pour cause de vétusté ou de problèmes de coûts de fonctionnement, notamment énergétiques. Pour lui, si l'enseignement de la natation fait partie des programmes scolaires, se pose alors la question de l'entretien et de la viabilité de ces équipements sportifs. De ce point de vue, il considère que le Gouvernement doit prendre toutes les mesures pour assurer la qualité de l'équipement sportif qu'est la piscine, sans faire peser sur les communes ses ambitions et son programme éducatifs. À ce titre, il lui demande si un plan de réhabilitation et d'aide des piscines est prévu par l'État, afin de donner un sens effectif à ses déclarations sur l'apprentissage de la nage.

## Texte de la réponse

Selon les données issues du recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) réalisé par le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MSJSVA), la France compte, au 30 mai 2008, 5 920 bassins de natation (mixte, ludique ou sportive) (nombre d'équivalents bassins d'une surface de 250 mètres carrés) regroupés dans 3 929 installations de type piscines. 1976 est l'année médiane de mise en service de ces équipements. Une part importante de ce parc a été réalisée à partir de constructions en séries, par exemple dans le cadre du programme « 1 000 piscines » (1969). L'obsolescence de ces piscines que l'on constate fréquemment (ainsi, à titre d'illustration, les projets de rénovation présentés au Centre national pour le développement du sport [CNDS] en décembre 2007 concernaient des équipements de trente-cinq ans d'âge en moyenne) résulte du caractère économique de la conception et de la construction de ces programmes, et de difficultés d'entretien rencontrées par les collectivités propriétaires. Ce vieillissement des installations, l'évolution démographique et des divers besoins en matière de natation éducative, ludique, sportive sont à l'origine de nombreux projets de réhabilitation ou de reconstruction de piscines. Aussi l'État, par l'intermédiaire du CNDS, consacre-t-il des moyens significatifs pour aider financièrement ces travaux : sur la période janvier 2006 - avril 2008, plus de 24 millions d'euros ont été affectés aux piscines, soit 23 % des subventions programmées par le CNDS. Cette politique de soutien actif sera poursuivie dans l'avenir et recentrée sur les projets structurants d'intérêt national, interrégional ou régional. Afin d'établir un état des lieux précis de l'offre d'équipements de natation, le MSJSVA a lancé en mai 2008 un appel d'offres pour la réalisation d'une étude qui s'achèvera début 2009. La première étape sera consacrée à une approche quantitative consistant à analyser, à chaque échelon territorial, les différences d'accès aux équipements aquatiques, par type de public et par activité. Dans une deuxième phase, l'approche sera qualitative et, en complément aux deux premières phases, une approche transversale sur la vétusté du parc est prévue. Les différents acteurs du sport pourront s'appuyer sur les résultats de cette étude pour définir des stratégies de développement. Le secrétaire d'État chargé des sports considère que l'état des piscines, dont il entend favoriser l'amélioration, n'est pas un

obstacle à la mise en oeuvre de son plan « Savoir nager » lancé le 28 avril 2008. Il consiste à valider les connaissances et pratiques essentielles permettant aux jeunes de 7 à 12 ans d'évoluer dans l'eau avec plaisir et en toute sécurité, et est soutenu par l'État et mis en oeuvre par la Fédération française de natation en 2008.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23526

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 2008, page 4168

**Réponse publiée le :** 22 juillet 2008, page 6424